

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 OCTOBRE 2008**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, Mme Monique GATIER, M. Bernard DECHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Hubert LOBREAU, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYPENS, Mme Djamila BENEDDINE, Mme Géraldine VOILLOT, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, Mlle Lucie DESBROSSES, M. Gérard MARTINI, Mme Michelle BATHIARD, M. Michel GIPEAUX, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques PERRUT, M. Jean-Jacques PERRUT, M. Jean-Michel JARRIN, Conseillers municipaux.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Sylvie Brochot



1. **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 Juillet 2008.
  
2. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication des actes accomplis en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
  
3. **Acte est donné** du changement de dénomination de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de l'Agglomération Autunoise (SAIEMAA) qui devient Société d'économie mixte Immobilière de l'Autunois (SEMIA).
  
4. **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**  
  
DENOMME l'espace devant le porche de la Cathédrale Saint Lazare : « Parvis Chanoine Denis Grivot ».  
  
DENOMME le site de la Pierre de Couhard : « Esplanade Colonel Lucien Nectoux ».  
  
DENOMME le Square près de l'entrée de l'Evêché : « Square Cardinal PITRA ».  
  
DENOMME le passage couvert « Passage Balthus ».
  
5. **Après délibération, le conseil municipal, par 24 voix pour** (Groupe AUTUN EVOLUE et Groupe AUTUN AUTREMENT) **et 2 abstentions** (Groupe AUTUN AUTREMENT) APPROUVE au niveau de chacun des budgets, de chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres, le projet de décision modificative du budget principal de la Ville d'Autun ainsi que de ses budgets annexes d'eau potable, d'assainissement, du camping et de l'aérodrome pour l'exercice 2008 et APPROUVE l'état, inclus dans le document budgétaire, individualisant les crédits relatifs à la subvention versée et valant décision d'attribution.

- 6. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la contre-garantie de la ville d'Autun, au profit du Département de Saône-et-Loire, à hauteur de 50 % de trois emprunts contractés par l'Opac 71 auprès de la CDC d'un montant total de 597.323 €.
  
- 7. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLUS d'un montant total de 235.571 € (deux cent trente cinq mille cinq cent soixante et onze euros) accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SEMIA et ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLUS d'un montant total de 155.891 € (cent cinquante cinq mille huit cent quatre vingt onze euros) accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations à la SEMIA.
  
- 8. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le principe de recourir à un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour la restructuration des espaces extérieurs dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de St-Pantaléon, entre la Ville d'Autun, l'OPAC SAONE-ET-LOIRE et la SEMIA et APPROUVE la convention relative à la constitution de ce groupement de commandes.
  
- 9. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la convention visant la mise en œuvre d'une action partenariale, artistique et culturelle, avec l'Atelier de Danse d'Autun.
  
- 10. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Programme de Rénovation Urbaine 2007 / 2011 à Saint Pantaléon et PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées pour toute la durée du marché au chapitre 011 « charges à caractère général ».
  
- 11. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** INSTAURE la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et distribution de gaz dans les conditions prévus par le décret du 25 avril 2007.
  
- 12. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE l'abandon d'un projet de parking rue du Vieux Colombier, figurant comme emplacement réservé dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur et le projet de plan révisé et APPROUVE le classement des terrains concernés en tant qu'« espaces soumis à prescriptions particulières », afin qu'ils relèvent de la zone de protection paysagère des remparts.
  
- 13. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** FIXE et APPLIQUE les différentes modalités et tarifs des activités organisées dans les centres sociaux pour l'année scolaire 2008/2009 selon les tableaux proposés, MAJORE les tarifs d'environ 2% par rapport aux tarifs actuels et PRECISE que les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes des centres sociaux et maison de quartier ou au moyen de factures.
  
- 14. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la convention pour la mise en place d'un « Chantier jeunes » en partenariat avec Logivie, la Mission Locale et Autun Morvan Insertion et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant

- 15. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le tableau de programmation des actions, pour l'année 2008, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et le versement de la participation financière de la ville d'Autun pour le financement de chacune de ces actions. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour les actions de la ville d'Autun et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer tout document relatif à ce dossier.
- 16. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional, au titre du FIP, pour l'acquisition de matériel pour les actions du PRE et du PRU et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer tout document s'y rapportant
- 17. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le plan de récolement des collections des musées d'Autun et du muséum d'histoire naturelle.
- 18. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens des muséums d'histoire naturelle de Bourgogne entre l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne, et les muséums d'histoire naturelle d'Autun, Auxerre et Dijon. La convention est établie pour une période de trois ans (2008, 2009 et 2010) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- 19. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le projet d'activités du Muséum d'histoire naturelle pour 2008, AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les subventions mobilisables sur ce projet et AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.
- 20. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le projet d'actions pédagogiques au Musée Rolin et AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.
- 21. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE le projet d'édition de deux livrets pédagogiques par le service Animation du Patrimoine et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.
- 22. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la modification du tableau des effectifs n°05/2008.
- 23. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville d'AUTUN auprès de la Commune d'Etang-sur-Arroux, du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 juin 2009, pour assurer les fonctions d'assistant d'enseignement artistique à l'Ecole municipale de Musique et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation dans ce domaine, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- 24. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** MODIFIE les taux de rémunération des astreintes pour la filière technique.
- 25. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE l'avenant N° 1 de la convention entre la Ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois pour les échanges de services entre les deux collectivités et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation dans ce domaine, à le signer.

**26.1 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE l'adhésion de la commune d'Antully à la Communauté de Communes de l'Autunois.

**26.2 Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour (Groupe AUTUN EVOLUE) et 6 oppositions (Groupe AUTUN AUTREMENT),** ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Autunois et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer tous documents s'y rapportant.

**27. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** APPROUVE la fiche n° 17 qui décline le programme d'actions et les taux de subvention retenus au titre de la « Ville d'Appui », qui sera annexée à un avenant n° 1 au Contrat de Pays de l'Autunois Morvan 2007-2013 et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant titulaire d'une délégation, à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**28. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** ELIT les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter le conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres :

Délégués titulaires :

M. Jacques LIORET  
Mme Marie-Claire TELLIER  
M. Roger VERNAY  
M. Hubert LOBREAU  
Mme Michèle BATHIARD

Délégués suppléants :

Mme Sylvie BROCHOT  
Mme Patricia LAMALLE-PINARD  
Mme Régine DEVOUCOUX  
M. Jean-Luc TUYPENS  
M. Gérard MARTINI

**29. Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, a décidé, à l'unanimité,** de délibérer à huis clos le dernier point de l'ordre du jour, conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,** ACCORDE la remise gracieuse d'une astreinte prononcée suite à une infraction au code de l'environnement.

**A Autun, le 09 Octobre 2008**

**Le Maire,**